



## *Message d'information: projet de piste cyclable rue Fr. Robbrechts*

Chère Madame,  
Cher Monsieur,

Comme nous vous l'expliquions lors de la soirée d'information du 12 juin 2018 et dans notre Wemmel Info d'octobre 2019, la commune de Wemmel va entamer prochainement la réalisation d'un projet de piste cyclable dans la rue Fr. Robbrechts – Zijp (tronçon) et le Rassel (tronçon). Ce projet inclut le réaménagement intégral de la voirie entre le complexe communal Zijp et le carrefour du Windberg.

Ces travaux ont pour objectif de rendre votre rue plus agréable à différents égards.

### ***Piste cyclable***

De part et d'autre de la chaussée sera aménagée une piste cyclable confortable de 1,75 m de large, en asphalté rouge, qui sera reliée à la piste cyclable du Rassel en direction de Relegem et à celle du Zijp en direction de Meise. Entre la nouvelle piste cyclable et la chaussée sera aménagée une bande de dissuasion de 50 cm de large en guise de tampon de sécurité entre les cyclistes et les automobilistes. Comme la piste cyclable fait partie d'un réseau cyclable supralocal, son aménagement est en grande partie subventionné par la province du Brabant flamand.

Il s'agit d'un réseau de liaisons cyclables rapides et de bonne qualité qui ambitionne de relier entre elles différentes communes en garantissant la sécurité des cyclistes (plus d'infos:

<http://www.vlaamsbrabant.be/verkeer-mobiliteit/fiets/functioneel-fietsen/bovenlokaal-fietsroutenetwerk/index.jsp>).

### ***Trottoir***

Pour le trottoir, la distinction suivante sera établie:

- Les trottoirs très fréquentés (par exemple entre le carrefour du Windberg et l'avenue Neerhof) seront aménagés en pavés de béton gris.
- Les trottoirs peu fréquentés (Zijp – côté Beverbos) seront aménagés sous la forme d'une bande herbeuse.
- Les autres trottoirs seront aménagés en pavés perméables.

De cette manière, la perméabilité restera la même que dans la situation actuelle, tout en offrant nettement plus de confort aux piétons.

### ***Chaussée***

L'actuelle chaussée a une largeur de 7 mètres. Elle sera ramenée à une largeur de 6,10 mètres et asphaltée.

### ***Vitesse***

Afin de régler le problème de la vitesse excessive au Rassel, plusieurs ralentisseurs seront aménagés sous la forme de chicanes. Le rétrécissement de la chaussée, combiné à la présence de véhicules en stationnement sur la chaussée, aura pour effet de ralentir le trafic de transit.

### ***Eclairage public***

L'éclairage public a déjà été en grande partie remplacé dans cette rue. Le tronçon entre l'avenue Neerhof et le Windberg sera doté d'éclairage LED. Les nouveaux passages pour piétons seront surmontés d'armatures d'éclairage additionnelles.

### ***Equipements d'utilité publique***



Les conduites d'utilité publique vétustes font l'objet d'un renouvellement (juin-décembre 2019). Si vos raccordements privés (eau, électricité et/ou gaz) sont trop anciens, l'entreprise d'utilité publique concernée vous contactera personnellement pour un rendez-vous en vue du renouvellement de ces raccordements.

Nous espérons ainsi ne plus devoir rouvrir avant longtemps les nouveaux trottoirs et pistes cyclables pour des interventions au niveau des conduites d'utilité publique.

### **Nuisances**

En collaboration avec l'entrepreneur et le bureau d'études, nous mettrons tout en œuvre pour limiter le plus possible les nuisances, mais quelques désagréments sont malheureusement inévitables.

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases (voir la fiche de projet), et vous recevrez tout au long des travaux des lettres d'information pour vous tenir au courant de l'avancement et de la planification des travaux.

La méthode de travail a été conçue de manière à ne jamais ouvrir en une seule fois un tronçon au sein d'une même phase. Nous comptons sur votre compréhension à tous pour mener ce projet à bon terme dans les meilleures conditions.

### **Avis important pour les commerçants:**

Si votre entreprise est affectée par des travaux publics qui entravent fortement l'accès à votre établissement, vous pouvez sous certaines conditions obtenir une prime de nuisances auprès des autorités flamandes. La prime de nuisances est un montant forfaitaire que vous recevez pour vous aider à prendre les mesures nécessaires et pour vous encourager à poursuivre votre activité entrepreneuriale.

Votre entreprise entre en ligne de compte pour la prime de nuisances si:

- elle emploie au maximum 9 travailleurs à l'échelle de l'entreprise. Les intérimaires ne comptent pas;
- l'établissement en question subit d'importantes nuisances du fait de travaux publics;
- l'adresse de l'établissement en question est située dans la zone concernée par les nuisances;
- elle exerce des activités ou fournit des services nécessitant un contact personnel et direct avec les clients et pouvant donc difficilement être réalisés en déplacement. Concrètement, il s'agit du commerce de détail (commerçants), de l'horeca et de certains services (de détail).

Si votre entreprise entre en ligne de compte pour la prime de nuisances, l'Agentschap Innoveren & Ondernemen (Vlaio) vous en informera par courrier avant la date prévue pour le début des travaux.

La prime de nuisances s'élève à 2.000 euros.

**Plus d'infos:** <https://www.vlaanderen.be/hinderpremie>

A votre service,  
Sincères salutations,

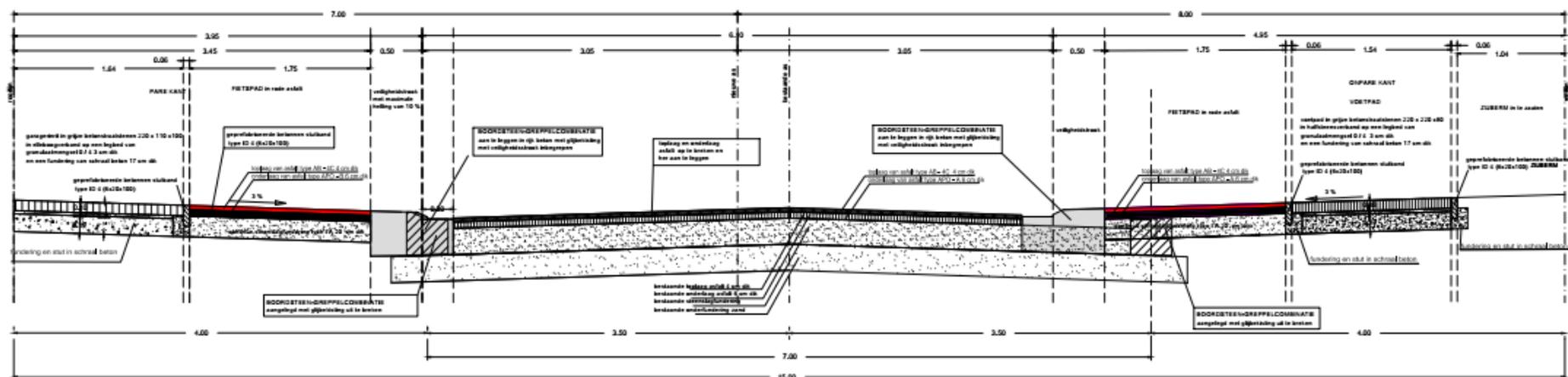
Au nom du Collège,  
Le directeur général

Le bourgmestre



Plans

Coupe de principe de la nouvelle chaussée:



Important: Les plans d'exécution peuvent également être consultés sur le site [www.wemmel.be](http://www.wemmel.be).



## Coût du projet

### Coût du projet :

- Estimation totale du projet: 3.000.000 euros TVA incluse.

### Recettes pour la commune:

- Subventions octroyées par la province du Brabant flamand: 1.000.000 euros.
- Taxe de recouvrement: une intervention de maximum 100 euros par mètre courant sera recouvrée auprès des propriétaires riverains en vertu du règlement communal sur la taxe de recouvrement.

Informations complémentaires en français:

<https://www.wemmel.be/fr/product/439/verhaalbelasting-op-het-verwerven-van-de-zate-van-de-openbare-weg-op-de-wegenuitrusting-en-op-de-riolen>

Informations complémentaires en néerlandais:

<https://www.wemmel.be/nl/product/439/verhaalbelasting-op-het-verwerven-van-de-zate-van-de-openbare-weg-op-de-wegenuitrusting-en-op-de-riolen>

## Planning

### Exécution en plusieurs phases:

Le projet sera réalisé en plusieurs phases, en commençant à partir du Zijp (complexe sportif), et en évoluant ainsi en direction du Windberg.

L'entrepreneur entamera le chantier à partir du 18 novembre 2019 et dispose de 200 jours ouvrables pour réaliser les travaux.

Phase 1: Zijp (complexe sportif) – Bosch (café 't Hoeksken)

Phase 2: Rue Fr. Robbrechts entre le Bosch et l'avenue du Parc

Phase 3: Rue Fr. Robbrechts entre l'avenue du Parc et le Markt

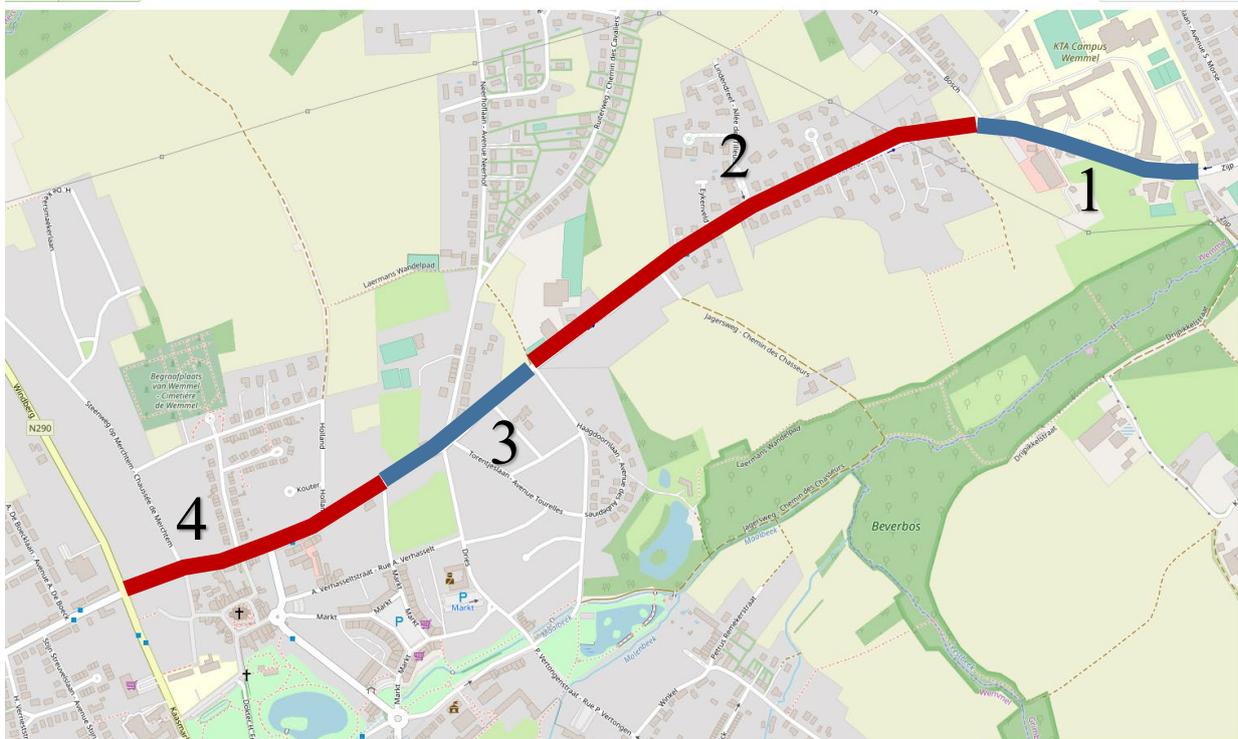
Phase 4: Rue Fr. Robbrechts à hauteur du Markt jusqu'au Rassel, à l'angle du Windberg / Kaasmarkt

Phase 5: Couche supérieure du revêtement asphalté sur la totalité du tronçon concerné par les travaux

Veuillez noter que dans la pratique, les différentes phases se chevaucheront (par exemple pour couler une bordure / piste cyclable, ou pour couler l'asphalte). Il est donc difficile d'estimer à l'avance la durée exacte de chaque phase.



## Wemmel - Projet de piste cyclable rue Fr. Robbrechts - Zijp



## Déviations

Le trafic de transit sera dévié par la chaussée Romaine.

Une déviation locale sera prévue pour le trafic local, et variera à chaque fois en fonction des différentes phases.

Pour la phase 1, qui débutera le 18/11/2019, la déviation locale suivante a été prévue:



Les bus de De Lijn suivront également la déviation locale. Durant la première phase des travaux, un arrêt provisoire sera aménagé au Bosch (à l'entrée de l'école).

Le plan de déviation adapté sera communiqué au début de chaque nouvelle phase.



LISTE DES PERSONNES DE CONTACT

	Téléphone	E-mail
<b>Entrepreneur:</b> Willemen Infra (Regio West) Booiebos 4 9031 Drongen - Gent	+ 32 9 282 60 30	<a href="mailto:infra@willemeninfra.be">infra@willemeninfra.be</a>
<b>Auteur du projet – Coordinateur de sécurité:</b> M. Hugo Taelemans		<a href="mailto:hugo@taelemans.com">hugo@taelemans.com</a>
<b>Commune de Wemmel:</b> Wim Verdoodt Ruben Roesems	02 / 462 05 84 02 / 462 05 85	<a href="mailto:patmob@wemmel.be">patmob@wemmel.be</a> <a href="mailto:patmob@wemmel.be">patmob@wemmel.be</a> Site Internet: <a href="http://www.wemmel.be">www.wemmel.be</a>
<b>Intervention d'urgence des entreprises d'utilité publique:</b>		
Fluvius: odeur de gaz	0800 / 65 0 65	
Fluvius: pannes d'électricité	078 / 35 35 00	<a href="https://www.fluvius.be/nl/meer-weten/stroomonderbrekingen">https://www.fluvius.be/nl/meer-weten/stroomonderbrekingen</a>
FARYS: eau potable et égouts	078 /35 35 88	FR: <a href="https://www.farys.be/fr/pannes-et-defectuosites">https://www.farys.be/fr/pannes-et-defectuosites</a> NL: <a href="https://www.farys.be/nl/storingen-en-defecten">https://www.farys.be/nl/storingen-en-defecten</a>
Proximus	0800 22 800	
Telenet	015 66 66 66	

